Envoyé en préfecture le 15/12/2020
Reçu en préfecture le 15/12/2020
Affiché le
ID : 077-217705011-20201215-75_2020_055-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (14 *présents et 1 pouvoir*)

Date de la convocation du conseil municipal : **4 décembre 2020**

Date d'affichage : **4 décembre 2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 14 décembre, à 19 h

Le conseil municipal de la Commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Nadia LEFAY, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS

Pouvoirs 1 excusés : Chantal BRIANE donne pouvoir à François DEYSSON,

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.5/2020-055

OBJET : Sécurité Incendie de la Commune Mise en œuvre DECI
Demande de subvention à l'État au titre de la DETR 2021

Jean-Paul LENFANT rappelle

- Que le 7 octobre 2019, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en place d'un dossier DECI dans le but de renforcer la sécurité contre l'incendie au sein de la commune et de planifier les interventions sur plusieurs exercices,
- Que le 17 avril 2020, le SDIS, a émis un avis favorable sur le dossier présenté.

Jean-Paul LENFANT précise

- Que la commune reste néanmoins décisionnaire dans la gestion de ses priorités au vu de ses capacités budgétaires,
- Que le groupe de travail sécurité incendie de la commune qu'il préside a retenu la nécessité de la création de deux bouches d'incendie
  - **Défense des maisons, <u>chemin du roulis</u> pour un montant de 3 513.63 € H.T, priorité 3 mais avec une chaumière et une nouvelle construction en bout de chemin.**
  - **Défense des maisons situées à <u>La Justice</u> et, dans la future zone à urbaniser** pour un montant de **2 681.96 € H.T, priorité 3.**
- **Que la commune s'engage à effectuer ces travaux en 2021, dès notification de la subvention.**

Jean-Paul LENFANT propose aux élus du conseil municipal de solliciter une subvention de l'État au titre de la **DETR 2021 : Catégorie 7 : Aménagements divers et travaux de sécurité**

- **À hauteur de 80% du montant H.T** pour un montant cumulé de 3 513.63 + 2 681. 96 = 6 195,59 €
- **Soit 6 195.59 * 80% = 4 956,47 €**
- **Reste à charge pour la commune 7 434,73 – 4 956,47 = 2 478.26 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, le maire à solliciter auprès des services de l'État, au titre de la DTER, **Catégorie 7 : Aménagements divers et travaux de sécurité à hauteur de 80% soit 4 956.47 €.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

À *Villecerf, le 14 décembre 2020, le maire, François DEYSSON*

<u>Acte rendu exécutoire après publication, le 15 décembre 2020</u>

MAIRIE DE VILLECERF Seine-et-Marne